

II / TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du mardi 7 janvier 2020 et après analyse des offres conformément au règlement de consultation, le maire a décidé de retenir les entreprises suivantes pour un montant total des travaux de 66 471.37 € HT soit 79 765.64 € TTC :

- LOT 1 - MACONNERIE/ENDUITS EXTERIEURS/TRAITEMENT ANTI TERMITTES : GUILLAUME ET FILS pour un montant de 20 631,74 € HT soit 24 758,09 € TTC.
- LOT 2 - CHARPENTE/ZINGUERIE : TASTET JD pour un montant de 7 958.95 € HT soit 9 550.74 € TTC.
- LOT 3 - ETANCHEITE : GD ETANCHEITE pour un montant de 2 648.56 € HT soit 3 178.27 € TTC.
- LOT 4 - PLATRERIE : HUBERT FRERES pour un montant de 7 258.60 € HT soit 8 710.32 € TTC.
- LOT 5 - CHAPE FLUIDE/CARRELAGE : CAP CARRELAGE pour un montant de 7 250.67 € HT soit 8 700.80 € TTC.
- LOT 6 - MENUISERIES/FERMETURES : MORICHERE MENUISERIE pour un montant de 9 462.50 € HT soit 11 355 € TTC.
- LOT 7 - SANITAIRE/PLOMBERIE/CHAUFFAGE : SPEM pour un montant de 3 842 € HT soit 4 610.40 € TTC
- LOT 8 - ELECTRICITE : SUDELEC pour un montant de 4 800.45 € HT soit 5 760.54 € TTC.
- LOT 9 - PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES : DEGERT PATRICK pour un montant de 2 617.90 € HT soit 3 141.48 € TTC

III / MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Suite aux avis des comités techniques en date du 4 novembre 2019 et du 07 janvier 2020, les membres du conseil municipal approuvent la mise en place d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel constitué d'une part IFSE et d'une part CIA. Le conseil municipal approuve le tableau de répartition de ces primes établi en fonction de la catégorie et du grade de chaque agent. Le RIFSEEP est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

IV / RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BAR

Le Conseil municipal approuve la demande de renouvellement de bail effectuée par l'actuel locataire M. PIQUEMAL, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029. Suite à l'abattage de la haie contiguë à la façade sud du bar dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, le conseil municipal approuve la création de 2 ouvertures sur cette façade afin d'apporter de la lumière dans le bâtiment.

V / CONVENTION MACS ALLEE PIETONNE RD133

Dans le cadre de travaux de sécurité portant sur un cheminement piétonnier le long de la RD 133, route de Tosse à Saubion

